Fiche de Données de Sécurité
Selon Règlement (CE) 1907/2006

1331 **Fuchsine Acide *(C.I. 42685)**

1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénomination:
Fuchsine Acide *(C.I. 42685)

Synonyme:

Numéro d'Enregistrement REACH: Aucun numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car la subtance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement selon l'article 2 de la réglementation REACH (EC) Nº 1907/2006, le tonnage annuel ne nécessite aucun enregistrement, l'enregistrement est prévu pour un dél ai ultérieur ou est un mélange.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Pour usages de laboratoire, analyse, recherche et chimie fine.

1.3 Identification de la société ou compagnie:

PANREAC QUIMICA S.L.U.
C/Garraf 2
Polígono Pla de la Bruguera
E-08211 Castellar del Vallès
(Barcelona) Spagne
Tel. (+34) 937 489 400
e-mail: product.safety@panreac.com

1.4 Téléphone d'urgence:

Número unique d'appel téléphonique d'urgence: 112 (UE)
Tel.: (+34) 937 489 499

2. Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange.

Substance sans danger conformément au Reglèment (CE) 1272/2008.

Substance sans danger conformément au Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE).

3. Composition/Information des composants

Dénomination: Fuchsine Acide *(C.I. 42685)
Formule: C20H17N3Na2O9S3 M.= 585,54 CAS [3244-88-0]
Numéro CE (EINECS): 221-816-5

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

4. Premiers soins

4.1 Indications générales:
Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

4.2 Inhalation:
Transporter la personne à l'air libre.

4.3 Contact avec la peau:
Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

4.4 Yeux:
Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

4.5 Ingestion:
Boire beaucoup d'eau. Provoquer des vomissements. En cas de malaise, recourir à l'assistance d'un médecin.

5. Mesures de lutte contre les incendies

5.1 Moyens d'extinction appropriés:
Ceux appropriés au milieu.

5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:
Ne sont pas connues.

5.3 Risques particuliers:
Combustible.

5.4 Equipements de protection:
Vêtements et chaussures adéquates.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles:
Sans indications particulières.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
Prévenir la contamination du sol, des eaux et des égouts.

6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:
Ramasser à sec et déposer dans des conteneurs pour résidus, pour leur élimination postérieure, conformément à la legislation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

7. Manipulation et stockage.

7.1 Manipulation:
Sans indications particulières.

7.2 Stockage:
Récipients bien fermés.Ambiance sèche.

8. Contrôles d'exposition/protection personnelle

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

8.1 Mesures techniques de protection:
Sans indications particulières.

8.2 Contrôle limite d'exposition:
: Données non disponibles.

8.3 Protection respiratoire:
En cas de formation de poussière, utiliser un équipement respiratoire approprié.

8.4 Protection des mains:
Utiliser des gants appropriés

8.5 Protection des yeux:
Utiliser des lunettes appropriées.

8.6 Mesures d'hygiène particulières:
Utiliser des vêtements de travail appropriés. Oter les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et après avoir terminé le travail.

8.7 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:
Remplir les engagements au titre de la législation locale relative à la protection de l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: Solide
Couleur: vert-brun
Granulométrie: N/A
Odeur: Inodore.
pH: 3 - 4 (sol. 10 g/l)
Point de fusion/point de congélation: N/A
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:
N/A
Point d'éclai:
N/A
Inflammabilité (solide, gaz):
N/A
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:
N/A
Pression de vapeur: N/A
Densité de vapeur: N/A
Densité relative:
N/A
Solubilité: ~10 g/l dans dans l'eau à 20°C
Coefficient de partage: n-octanol/eau:
N/A
Température d'auto-inflammabilité:
N/A
Température de décomposition: N/A
Viscosité: N/A

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions devant être evitées:
La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

10.2 Matières devant être evitées:
Ne sont pas connues.

10.3 Produits de décomposition dangereux:
Ne sont pas connues.

10.4 Information complémentaire:
Ne sont pas connues.

11. Information toxicologique:

11.1 Toxicité aiguë:
: Données non disponibles.

11.2 Effets dangereux pour la santé:
Les données dont nous disposons ne sont pas suffisantes pour une évaluation toxicologique correcte. En raison des propriétés physico-chimiques, les caractéristiques dangereuses probables sont: Par contact oculaire: Irritations
Observer les précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Information Ecologique

12.1 Toxicité :
12.1.1 - Test EC50 (mg/l) :
12.1.2. - Milieu récepteur :
Risque pour le milieu aquatique
Risque pour le milieu terrestre
12.1.3. - Observations :

12.2 Persistance et dégradabilité :
12.2.1 - Test :
DBO5
12.2.2. - Classification sur dégradation biotique :
DBO5/DCO
Biodégradabilité
12.2.3. - Dégradation abiotique selon pH :
12.2.4. - Observations :

12.3 Potentiel de bioaccumulation:
12.3.1. - Test :
12.3.2. - Bioaccumulation :
Risque
12.3.3. - Observations :

12.4 Mobilité dans le sol :
Données non disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB :
Données non disponibles.

12.6 Autres effets possibles sur l'environnement:
Si les conditions adéquates de manipulation sont respectées, aucun problème écologique n'est à craindre.

13. Considérations sur l'élimination

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

13.1 Substance ou préparation:
Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leurs traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faudra donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.
2001/573/CE: Décision du Conseil du 23 juillet 2001 modifiant la décision 2000/532/CE de la Commission en ce qui concerne la liste de déchets.Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets.
.

13.2 Conditionnements contaminés:
Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.
Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
.

14. Information relative au transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

15. Information réglementaire

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

16. Autres informations

Numéro et date de la révision: 4 15.09.2011
Date d'édition: 15.09.2011
Par rapport à la révision précédente, des modifications se sont produites dans les paragraphes: 15
Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques y mentionnées.

DOMINIQUE DUTSCHER SAS